

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 383 du 12 avril 1952 :

n° 383

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 avril 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro

1 mai 1952

### TEXTE INTÉGRAL

La rémunération mensuelle de M. Deruyter, employé auxiliaire à la Sûreté de la Côte Française des Somalis, est porté de trente-sept mille francs à quarante mille francs pour compter du 1er avril 1952.